



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Parcs zoologiques : Val-de-Marne

Question écrite n° 60770

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur le devenir du zoo de Vincennes (Val-de-Marne). Ce zoo, qui date de 1934, a mal vieilli dans sa conception de construction et de matériaux, du fait notamment de l'absence quasi-totale d'aide et de subventions d'Etat. Alors que s'approche bientôt le soixantième anniversaire du zoo de Vincennes, une action volontariste des pouvoirs publics s'impose, pour qu'il puisse être repensé et restructuré. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, a annoncé lors de sa conférence de presse qu'il a tenu au mois d'août dernier sa décision de lancer le programme de rénovation du parc zoologique de Vincennes. Ce programme de rénovation doit commencer immédiatement par la réhabilitation du grand rocher. Parallèlement à cette réhabilitation, une étude de programmation est actuellement en cours concernant la rénovation de l'ensemble du zoo. Il est notamment prévu une nouvelle présentation thématique des collections qui seront organisées en cinq zones correspondant aux milieux naturels : forêt tropicale, savane, désert, montagne, banquise ainsi qu'une rénovation du cadre de présentation et de conservation de ces collections. Il est par ailleurs prévu l'amélioration de l'accueil du public par la modernisation des équipements et par le développement des animations et des activités pédagogiques. Une première subvention d'environ 45 MF figure d'ores et déjà au projet de loi de finances 1993 pour commencer ce programme.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) • [ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60770

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1992, page 3614